



## **ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS**

**7 septembre 2023**

### **Ordre du jour**

**Présences :** Jacky Ruffin, Marie-Pierre Couture, Grégoire Poirier, Tanya Bessette, Julie Proteau, Isabelle Gauthier, Simon Lajoie, Geneviève Bédard, Viviane Poirier.

#### **1. Mot de bienvenue de la direction d'établissement**

Mme. Viviane Poirier, directrice de l'école du Vieux-Verger, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle présente l'école et ses dossiers importants. Elle indique où nous en sommes avec le nouveau projet éducatif. Elle parle des rencontres collaboratives et de l'évaluation critériée qui est une nouveauté cette année dans notre école. Une vidéo est présentée pour expliquer l'évaluation critériée.

Le conseil d'établissement a fait des campagnes de financement, l'an dernier, qui servent à plusieurs activités comme les activités des finissants, la classe verte, les activités avec les parents, etc.

Chantier à l'école : salon du personnel, toilettes du personnel au premier étage, peinture des corridors et travaux de structure.

Petit mot sur ce que les directions ont fait pour la semaine de grande chaleur que nous vivons présentement.

#### **2. Nomination d'un ou d'une secrétaire**

Mme Poirier propose Geneviève Bédard, directrice adjointe de l'école comme secrétaire et les parents approuvent à l'unanimité.

#### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Mme Tanya Bessette et approuvé par M. Grégoire Poirier

#### **4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2022**

Mme Isabelle Gauthier propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Simon Lajoie seconde la proposition.

## **5. Présentation du rapport annuel 2022-2023 du C.É. par le président**

M. Lajoie fait un rappel de la réalisation de la patinoire sur John Egan. Il n'y en aura pas deux cette année et il faudra s'assurer qu'il n'y ait pas de hockey sur la patinoire.

Nous avons changé de traiteur pour Mazzola.

Le rapport 2022-2023 se retrouve sur le site Internet.

## **6. Présentation du rapport annuel 2022-2023 de l'OPP par la présidence**

Plusieurs activités ont été réalisées :

La fête du début de l'année, l'Halloween, jour de la terre, semaine des enseignants en février, Vieux-Verger en fête à la fin de l'année. Mme Couture invite les parents intéressés à joindre la page Facebook de l'OPP.

Des petits mots sont glissés dans l'Info-parents de chaque mois.

Le rapport sera disponible sur le site Internet de l'école.

## **7. Explication sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement (C.É.)**

Le conseil d'établissement est un moment de collaboration entre les parents et les membres du personnel-école. Le tout est encadré par la loi sur l'instruction publique (LIP). Certains éléments sont adoptés et d'autres sont approuvés. Le conseil d'établissement adopte, par exemple, le budget de l'école, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation. Il approuve notamment la liste des sorties et des effets scolaires. Un minimum de cinq rencontres doit se faire au courant de l'année scolaire. Le tout peut se dérouler en mode hybride (virtuel ou présentiel).

Le membre au comité de parents doit être membre du CÉ et nous devons avoir un substitut.

Le membre au comité EHDAA doit avoir un enfant avec des besoins particuliers et il n'est pas obligatoire qu'il soit membre du CÉ.

## **8. Élections au conseil d'établissement et au comité de parents :**

### **a) Nomination d'un (e) président (e) d'élections**

Mme Viviane Poirier se propose comme présidente d'élections.

### **b) Nomination d'un (e) secrétaire d'élections**

M. Simon Lajoie propose Mme Geneviève Bédard comme secrétaire d'élections

### **c) Nomination de deux scrutateurs**

Mme Tanya Bessette se propose comme scrutatrice.

M. Jacky Ruffin se propose comme scrutateur.

#### **d) Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats**

- 2 membres du C.É. continuent leur manda
- 3 membres du C.É. terminent leur mandat

#### **e) Procédure pour la mise en candidature**

Mme Poirier propose aux candidats intéressés à occuper un poste au conseil d'établissement de se nommer et de faire une courte présentation d'environ deux minutes afin que les gens présents puissent les connaître davantage.

Par la suite, les gens présents seront invités à voter à l'aide de leur cellulaire et d'un code QR. Pour les gens n'ayant pas de cellulaire, des ordinateurs portables sont à la disposition de ces derniers. Mme Marie-Pierre Couture, M. Simon Lajoie et M. Grégoire Poirier-Richer désirent se présenter pour les postes disponibles.

Les parents sont élus

#### **f) Élections des parents au conseil d'établissement et des substituts (2)**

À la suite du vote, sont élus au C.É. 2023-2024

Mme Marie-Pierre Couture  
M. Simon Lajoie  
M. Grégoire Poirier-Richer

#### **g) Élection du représentant au comité de parents et nomination de son substitut (membre obligatoire du C.É.)**

Mme Tanya Bessette propose M. Simon Lajoie et Mme Marie-Pierre Couture seconde la proposition.

M. Grégoire Poirier-Richer est élu substitut.

Mme Isabelle Gauthier se propose au poste de membre de la communauté et est secondée par Simon Lajoie.

### **9. Comité EHDAA CSSPO**

Madame Poirier explique que seul un parent dont l'enfant a un plan d'intervention peut siéger sur ce comité. Il n'est pas membre du CÉ et n'a pas droit de vote, mais il participe aux rencontres afin de faire un suivi.

### **10. Questions de l'assemblée**

Mme Gauthier se questionne à propos de la sécurité sur la rue John Eagan. Elle demande à qui demander pour que la rue soit plus sécuritaire pour les enfants qui marchent par là.

## **11. Prochaine réunion du CÉ**

La prochaine rencontre du CÉ aura lieu le 10 octobre prochain à la bibliothèque de l'école à 18h30.

## **12. Levée de l'assemblée**

Mme Viviane Poirier propose la levée de l'assemblée à 20h11 et Mme Marie-Pierre Couture approuve.